



CTSD Lozère Lundi 24 février 2020

Monsieur le Directeur académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Ce n'est pas la première fois que l'UNSA-Education s'exprime sur le sujet, mais je souhaite revenir sur la mise à l'écart totale des organisations syndicales des opérations de gestion des carrières.

L'UNSA-Éducation rappelle, une fois de plus, que le rôle et l'expertise des élus paritaires n'ont pas disparu avec la loi de transformation de la Fonction Publique et que, par l'absence totale de considération et d'écoute des représentants des personnels, comme de réponses à leurs questions, vous faites le choix de nourrir le sentiment d'isolement et d'amertume chez les personnels en empêchant leurs représentants du personnel de les accompagner dans l'appropriation et la défense de leurs droits.

Évoluer ne veut pas dire bouleverser. Être résolu à avancer ne doit pas vouloir dire faire vite pour faire.

L'UNSA s'est opposée au projet de loi de Transformation de la Fonction Publique.

Pour les représentants des personnels, ses modifications diminueront la part de la défense collective des agents au profit d'un suivi individualisé. Elles favoriseront, encourageront les recours aux tribunaux administratifs. L'absence de transparence dans les mobilités ou les promotions pourraient, à terme, conduire à des difficultés dans le fonctionnement du service public.

L'UNSA-Education continuera de porter les intérêts des agents de l'Éducation nationale comme elle continuera de défendre l'intérêt général.

Avec cette loi, la mobilité est donc retirée de la compétence des CAP et ce CTSD voit à l'ordre du jour la présentation des LDG. Nous ne pouvons que constater le retour en arrière que constitue l'ensemble des nouveaux dispositifs qui vont désormais présider à la mobilité des agents, abandonnés, pour l'essentiel de la procédure, seuls face à leur employeur.

Nous regrettons ne pas avoir été entendu sur la bonification de l'AGS dans le corps de PE, pour le 1^{er} degré, ni sur la multiplication des postes à profil, entre autres.

A l'état de la répartition des moyens et des prévisions d'effectifs du Rectorat pour la Lozère, nous constatons que 16 divisions sont à 29 élèves, dont 12 en 6^e et 5^e. A l'entrée au collège, on sait que les classes surchargées ne favorisent pas la réussite de tous. Beaucoup d'élèves ne peuvent remonter la pente dans ce cadre-là.

Deux collèges voient leur taux d'HSA augmenter. Nous serons vigilants aux éventuelles conséquences sur les postes. A l'inverse, la moitié des collèges ont un taux d'HSA en très légère baisse. Nous espérons que cela se poursuivra l'année prochaine.

Je vous remercie pour votre attention.